

Versement mobilité : un levier équitabile et efficace pour le financement de la mobilité urbaine et périurbaine durable

Face à l'urgence climatique, à la pollution et à la congestion, les transports publics s'affirment comme une des solutions décisives pour assurer une mobilité durable. Compte tenu du montant élevé des investissements et des coûts de fonctionnement de services fonctionnant 7 jours sur 7 et sur une grande amplitude horaire dans des espaces parfois très peu denses, le transport public ne peut s'autofinancer par les seules recettes des voyageurs et ce, dans tous les pays. En conséquence, le recours à des financements publics est incontournable.

I l y a 50 ans, les pouvoirs publics français ont choisi d'assujettir la principale contribution au transport public urbain à la masse salariale des employeurs publics et privés de plus de 11 salariés : c'est le versement mobilité. Ce choix est pertinent et s'appuie sur deux constats : d'une part les actifs et leurs familles sont souvent ceux qui se déplacent le plus dans une agglomération, tous motifs de déplacement inclus, et d'autre part les entreprises bénéficient directement de la qualité des transports publics car elle accroît l'attractivité de leur territoire et facilite leurs recrutements. De fait, le versement mobilité sert directement et indirectement les intérêts des territoires, des employeurs et des voyageurs.

Les bénéfices pour les territoires

▣ Le versement mobilité est un outil solide de financement en faveur de l'environnement et des mobilités décarbonées. Par définition, il favorise les mobilités partagées, mais aussi des mobilités actives depuis la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Il constitue à ce titre un des leviers les plus puissants en faveur des mobilités multimodales et intermodales adaptées à chacun.

▣ La pertinence et l'accessibilité de ces mobilités adaptées, multimodales et intermodales jouent un effet de levier sur le développement économique et l'attractivité du territoire, car elles concourent à fluidifier les déplacements et à améliorer la qualité de vie dans une agglomération et ses territoires voisins.

▣ Fixé par l'autorité organisatrice de la mobilité et plafonné par la loi, le montant du versement mobilité est adapté aux projets

locaux. Il permet la flexibilité d'action nécessaire aux territoires en fonction de leurs besoins et de leur contexte.

▣ Le produit du versement mobilité, qui est intégralement affecté aux mobilités urbaines et périurbaines, est directement réinjecté dans le tissu économique local à travers des projets d'investissement et des dépenses de fonctionnement ; il participe ainsi au développement de l'emploi local tout en contribuant à la transition énergétique.

▣ Avec l'extension continue des Ressorts territoriaux des autorités organisatrices de la mobilité (RTAOM) au cours des 15 dernières années, le transport public urbain s'est adapté à une demande de mobilité d'habitants de zones de plus en plus éloignées des centres urbains, permettant ainsi à des territoires de moins en moins denses de se rapprocher des zones d'emploi.

Les bénéfices pour les employeurs

▸ Les transports collectifs favorisent l'accès aux emplois et aux services et étendent la zone de recrutement des employeurs. Il contribue ainsi à créer un environnement favorable au développement des entreprises.

▸ En favorisant les modes alternatifs au véhicule individuel, le versement mobilité permet de réduire l'accidentologie routière des salariés, première cause de mortalité au travail.

▸ Grâce aux transports publics, les employeurs réduisent les coûts de leurs emprises foncières destinées au stationnement de leurs salariés ou peuvent utiliser ces espaces à d'autres usages.

▸ Grâce aux transports publics, les enfants des employés peuvent se rendre en toutes autonomie et tranquillité pour les parents à leurs activités scolaires, sociales ou sportives.

▸ Vertueux car fléché vers la mobilité alternative au véhicule individuel, le versement mobilité est équitable puisqu'il est acquitté par tous les employeurs publics comme privés, dès lors qu'ils emploient 11 salariés et plus.

▸ Le comité des partenaires, créé dans tous les RTAOM depuis la LOM, permet aux employeurs contribuables de participer à la réflexion sur l'offre de transport locale et d'exprimer leurs besoins dans une logique de co-construction.

Les bénéfices pour les voyageurs

▸ Le versement mobilité permet de limiter la part de financement des voyageurs avec des tarifs de transport largement inférieurs à leurs coûts de production, ce qui se traduit par du pouvoir d'achat supplémentaire pour les voyageurs fidélisés. Les tarifs dans les

réseaux de transport français sont ainsi nettement inférieurs à ceux des autres pays d'Europe, avec des performances des réseaux comparables, voire supérieures.

▸ Le versement mobilité permet de développer et de moderniser régulièrement les services de mobilité notamment avec des transports en commun en site propre (métro, tramway, BHNS) ou des services complémentaires (transport à la demande, vélo en libre-service, covoiturage, auto-partage, ...).

▸ Le versement mobilité permet de développer des alternatives à la voiture individuelle et donc de lutter contre la sédentarité et d'agir pour une meilleure santé.

▸ Le versement mobilité est un outil d'aménagement du territoire qui permet d'accompagner les mutations résidentielles et économiques inhérentes aux nouvelles aspirations des habitants.

L'UTP rappelle que les transports publics accroissent l'attractivité des agglomérations desservies,

tout en élargissant le périmètre d'employabilité des travailleurs. À ce titre, ils jouent un rôle essentiel dans l'économie des territoires, tout autant qu'un rôle de lien social incontestable. Les entreprises et administrations qui contribuent au versement mobilité figurent donc aux premiers rangs de leurs bénéficiaires. À cet égard, il convient de rappeler que la vocation du versement mobilité est bien une contribution à la mise en place et au fonctionnement des transports publics urbains et périurbains en contribuant ainsi à l'investissement et l'emploi local et non une contribution spécifique de l'employeur aux

CONTACTS

Florence Sautejeau

Déléguée générale de l'UTP
fsautejeau@utp.fr
+33 (0)1 48 74 73 67

Stéphanie Lopes d'Azevedo

Département Affaires économiques,
techniques et prospective
slazevedo@utp.fr
+33 (0)1 48 74 73 31

Dominique Fèvre

Département Valorisation
et Communication
dfevre@utp.fr
+33 (0)1 48 74 73 46

déplacements de ses salariés. À ce titre, le développement du télétravail des salariés est déconnecté et ne saurait justifier une exonération partielle du versement mobilité.

L'UTP renouvelle donc son attachement

au versement mobilité, véritable pilier du financement des mobilités partagées et actives indispensables à la vitalité des agglomérations. C'est une contribution favorable au climat comme au pouvoir d'achat, qui permet de satisfaire une demande de services de mobilité de plus en plus large, qualitative et variée. Le versement mobilité doit ainsi être perçu comme un dispositif soulignant le dynamisme d'un territoire, sa propension à investir pour son avenir et son attractivité dans un contexte espéré de relocalisation d'activités productives.

L'UTP. L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle des entreprises de transport public. L'UTP représente près de 170 entreprises de transport urbain, soit 100 000 salariés et une trentaine d'entreprises de la branche ferroviaire, soit 160 000 salariés répartis sur le territoire français. Elle négocie les conventions collectives de branches, représente la profession et défend les intérêts collectifs des adhérents.

